

SEANCE DU 30 AOUT 2016

Date de convocation : 23 août 2016

Date d'affichage : 21 septembre 2016

L'an deux mil seize le trente août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, Etienne Bonnel, David Collette, Nadine Hélaïne, Francis Lebeury, Anita Manson, Stéphanie Olivier, Géraldine Poutrel, Didier Touzé.

Absente excusée : Mme Stéphanie Collette, Brigitte Langlois, Martine Herman.

Secrétaire de séance : Mme Anita Manson

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 07 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 07 juin 2016.

BILAN COMPTABLE

Monsieur le Maire dresse aux membres du Conseil Municipal un bilan comptable du 1^{er} semestre 2016. Il leur précise notamment que celui-ci est conforme aux budget qui a été approuvé le 12 avril 2016.

De plus, il leur précise que le montant de la dotation forfaitaire a diminué de 6,43 % par rapport à 2015. Son montant s'élève pour l'année 2016 à 74 371 €. De plus, il leur précise que depuis 2014 cette dotation a diminué de 15,10%.

FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que suite à la décision prise lors du dernier conseil communautaire, la communauté du bocage coutançais devrait reverser au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal la somme de 6 848 € à la commune.

Monsieur le Maire précise que ce montant correspond à la diminution des impôts communaux que le Conseil Municipal a voté. De ce fait, non seulement, ce vote aura pour conséquence une opération blanche pour le contribuable mais également pour la commune.

ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES

Sur proposition de madame la Trésorière par courrier explicatif du 6 juin 2016, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de statuer sur l'admission en non valeur des titres de recettes :

- n°207 de l'exercice 2012, montant 4 €,
- n° 385 de l'exercice 2013, montant 5,96 €,
- n° 628 de l'exercice 2014, montant de 0,10 €,
- n° 671 de l'exercice 2015, montant 0,02 €,
- n° 57 de l'exercice 2016, montant de 0,40 €.

et dit que le montant de ces titres de recettes s'élève à 15,48€

et dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal l'arrivée d'une nouvelle enseignante, Mme Elodie BOURSIN qui remplace madame DEYSINE. Celle-ci aura en charge la classe de GS/CP. L'effectif sera de 109 élèves.

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de l'étude diligentée par la Communauté Bocage Coutançais afin de faire un état des lieux sur le fonctionnement et l'évolution des écoles du territoire.

En ce qui concerne le RPI Monthuchon/Camberton, l'évolution des effectifs devraient être stable pour la période 2016/2020. Les locaux sont considérés comme en très bon état.

Les cantines du RPI recueillent des avis très positifs de la part des parents, avec 87 % des ménages très satisfaits et aucun pas du tout satisfaits.

Les parents montrent également un niveau de satisfaction élevé à l'égard de la garderie et des Temps d'Activité Périscolaire. Enfin, les parents ont été nombreux à s'exprimer sur la scolarisation actuelle sur la CBC. La plupart exprime un attachement clair à l'organisation actuelle, que ce soit aux classes multiniveaux ou aux écoles dans les communes rurales.

CANTINE

Monsieur le Maire fait le bilan financier du fonctionnement de la cantine scolaire 2015/2016. Celui-ci laisse apparaître un déficit de 2 840 €.

Après débat, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas augmenter le prix du repas.

MOTIFICATION DES STATUTS DE LA CBC

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu à nouveau un courrier de En vue de la fusion des communautés de communes, un travail de convergence des compétences a été entrepris pour définir quelles seront les compétences du nouvel EPCI. Plusieurs groupes ont travaillé à cette recomposition des compétences.

Dans un premier temps, il est proposé au Conseil Municipal de procéder aux rétrocessions de compétences suivantes :

Aménagement de l'espace

● Urbanisme

- Règlement de publicité intercommunal

Développement économique

● Economie et emploi

- Subventions aux associations et organismes divers intervenant dans le domaine du commerce

Il est proposé que l'animation commerciale reste une compétence des communes.

Tourisme

- camping de Coutances

Compétences optionnelles

Politique du logement et du cadre de vie

- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;

- Partenariat avec toute association œuvrant dans le domaine de l'accès au logement

- Aménagement et gestion de logements

- Gestion des logements sociaux
- Logements d'urgence

Equipements culturels, sportifs et enseignement élémentaire et préélémentaire

- Culture

- Archives

Compétences facultatives

Services à la population

- Personnes âgées

- Point R
- Service de repas à domicile
- Subventions aux associations d'aide aux personnes âgées et handicapées, à l'exclusion des clubs communaux du 3^{ème} âge

Compétence administrative

- Droit à la formation des élus

Informatisation des communes

- Acquisition de matériels, de logiciel et leur maintenance ainsi que la formation informatique des personnels.

D'autres modifications statutaires seront sans doute nécessaires d'ici la fin de l'année pour adapter les statuts du nouvel EPCI. Notamment, une réflexion est en cours sur la définition des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les rétrocessions de compétences ci-dessus.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve les rétrocessions de compétences.

DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un mail reçu de Madame Emmanuelle BEAUDOUIN, Instructrice du service urbanisme - ADS, du Syndicat Mixte du Pays de Coutances concernant la création d'un nouvel arrêté pour la délégation de signature aux instructeurs des autorisations d'urbanisme du Syndicat Mixte du Pays de Coutances.

ARRÊTÉ POUR LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX INSTRUCTEURS DES AUTORISATIONS D'URBANISME DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE COUTANCES

Le Maire de la Commune de CAMBERNON,

Vu les dispositions de la Loi dite "ALUR", n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07 avril 2015, visée en Sous-Préfecture, qui décide de l'adhésion de la commune au service "Urbanisme et Application du Droit des Sols" du Syndicat Mixte du Pays de Coutances,

Vu la convention partenariale signée en date du 4 mai 2015, confiant au Syndicat Mixte du Pays de Coutances, l'instruction des actes et autorisations relatifs à l'occupation du sol,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L423-1 et R423-15,

Vu la nouvelle organisation du service ADS,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Monsieur le Maire décide de donner une délégation de signature afin de mener à bien l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation ou l'utilisation du sol.

ARTICLE 2

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Emmanuelle BEAUDOUIN, instructrice du droit des sols, à compter du 1er juin 2016.

à l'effet de signer les actes et documents ci-après énumérés :

α) demande de pièces destinée à compléter les dossiers,

β) lettre de notification et de prolongation de délai,

χ) tout autre courrier nécessaire dans le cadre de l'instruction à l'exclusion de la décision,

tel que mentionnés au code de l'urbanisme aux articles R421-1 et suivants.

ARTICLE 3

Le Maire peut à tout moment mettre fin à la délégation.

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée désignée à l'article 2.

Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de la Manche,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer cet arrêté.

SIAEP

Monsieur David COLLETTE présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel de 2015. Il leur précise notamment que la prime fixe et le prix à la consommation ont subi une augmentation de 10%.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la Loi 2014-110 relative à l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces extérieurs.

Il informe l'assemblée de la demande du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable, afin que les communes adhérentes au SMAEP, s'inscrivent dans une démarche de pratique « Zéro phyto ». Après débat, à l'unanimité des memvbres présents, le Conseil municipal décide de s'inscrire dans une démarche volontaire de changement de pratique pour l'entretien de ses espaces extérieurs (espaces verts, voiries, cimetières, terrains de sport, ...etc).

AFFAIRE JUDICIAIRE

Monsieur le Maire fait un état des lieux des affaires judiciaires en cours.

Concernant le chemin d'Isigny, il leur précise qu'une expertise a eu lieu le 26 juillet dernier. Concernant la Blanche Maison, un récolement a été effectué le 28 juillet dernier et le rapport a été transmis au Procureur de la République.

ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire fait un point sur la collecte des ordures ménagères.

Si au niveau des différents villages le tri semble être effectué de manière correcte, il ne semble pas que ce soit le cas au niveau du Bourg, non pas du fait des habitants de la commune mais de personnes étrangères à la commune qui viennent déposer des sacs mal triés. Aussi, il leur précise que trois personnes ont été identifiés déposant ces sacs mal triés. De ce fait, après débat, les membres du Conseil Municipal décident d'appliquer la délibération prise lors du Conseil Municipal du 7 juillet 2015 ; à savoir, appliquer une amende de 150 € à ces trois personnes.

CHEMINS

Monsieur Davis COLLETTE, Adjoint en charge des chemins, fait un point sur la réfection en cours des chemins.

Il précise aux membres du Conseil Municipal que la réfection du chemin du Bouleau présente des imperfections et qu'il est nécessaire de reprendre un contact avec l'entreprise LEHODEY

HOTEL DUCLOS

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu monsieur HOUSSIN au sujet d'un problème d'évacuation d'eaux pluviales à l'Hôtel Duval. La commission se rendra sur place le pour résoudre ce problème.

TRAVAUX 2017

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir sur les différents travaux d'investissement qui pourraient être réaliser en 2017.

DEVIS DRAPEAUX

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil municipal que les drapeaux de la Mairie sont endommagés. De ce fait, il propose de les remplacer.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise ABC pour un montant de 90,05 € TTC avec la fourniture de support.

DEVIS ILLUMINATIONS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acheter au nom du Comité des Fêtes des motifs d'illuminations d'occasion.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal décident d'acheter quatre motifs auprès de l'entreprise SONOLUX pour un montant de 1 509,50 € TTC

SOIREE INTERNET

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la soirée débat organisé sur le thème « Jeunes et connectés » se déroulera le jeudi 29 septembre à 20h30 à la salle des fêtes de cambernon.

COMPTE RENDU REUNIONS CBC, SMPC,....

Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions qui se sont déroulées au sein de la Communauté du Bocage Coutançais.

Il leur précise tout d'abord qu'une opération composteur va être mise en place ; que faute d'offres adressées par les taxis sur le territoire, il n'y aura plus de transports à la demande sur la Communauté du Bocage Coutançais.

Enfin, il leur fait un point sur l'avancement des travaux au niveau de la fusion des communautés de communes au 1er janvier 2017.

QUESTIONS DIVERSES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de fixer la cérémonie des vœux le samedi 7 janvier 2017.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de l'association AVRIL concernant la mise en place de ruches sur la commune. Après débat, le Conseil Municipal ne souhaite pas pour l'instant réserver de suite favorable à cette demande.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le 5 octobre 2016 2016 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30.